

Malakoff, le 15 octobre 2013

**Décision n° 40/2013 portant délégation de signature**

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu l'article R. 3414-18 du code de la défense ;

Vu la décision n° 38/2013 du 15 octobre 2013 portant création, attributions, et organisation du service de l'exécution financière ;

Vu la décision n° 39/2013 du 15 octobre 2013 portant nomination d'un chef de service du siège,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M. Philippe Raabon, chef du service de l'exécution financière, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes et décisions dans la limite de ses attributions, à l'exclusion des bordereaux relatifs aux mandats de paie, à des transactions, et à des commandes, ainsi que les certificats administratifs relatifs à l'exécution financière de marchés publics.

**Art. 2** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

